

N° 2020.15.12.295

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la ville de CARBON-BLANC,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-27, L2212-2 alinéa 5 ;

Vu le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que dans le cadre d'une reprise sportive partielle, les terrains de tennis couverts de la bulle du stade LACOSTE, les vestiaires à l'exception des douches de l'extension du Gymnase Lacoste rue Pasteur et de la salle Caldentey, rue des Futaies à Carbon-Blanc sont ouverts uniquement aux mineurs, et pour toutes activités sportives, à partir du 15 décembre 2020.

## ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À partir du 15 décembre 2020, les terrains de tennis couverts de la bulle du stade Lacoste, les vestiaires à l'exception des douches de l'extension du Gymnase Lacoste rue Pasteur et de la salle Caldentey rue des Futaies à Carbon-Blanc, sont ouverts uniquement aux mineurs pour toutes activités sportive.

**ARTICLE 2** : Les différents sites fermeront à partir de 19 h 30 afin de respecter le couvre-feu dès 20 h 00 conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** : Les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 devront être mises en place par le Président du Club Omnisports de Carbon-Blanc et les Présidents de ses sections conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 devront être respectées par les usagers conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Directeur Générales des Services de Carbon-Blanc
- Monsieur le Responsable du Service Technique de Carbon-Blanc
- Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des sections du Club Omnisports

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 15 décembre 2020

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Jean-Luc LANCELEVÉE